

CHARTRE DU CO-PARENT

Nous accueillons avec plaisir le/la conjoint/e de maman durant le séjour.

En effet, les premiers moments de la vie de parents ont lieu à la maternité et les mamans apprécient de ne pas être seules. D'autant plus que le soutien de l'accompagnant et son aide active sont très importants. C'est pourquoi nous vous invitons à rester de jour comme de nuit. Néanmoins, pour le bien-être et le confort de tous, **certaines règles sont à respecter**.

- Afin de vous identifier comme accompagnant/e un bracelet de couleur vous sera remis.
- Prévoyez votre oreiller et une couverture.
- De 22h à 7h, respectez une ambiance calme dans le service et restez dans la chambre pour le repos de chacun (télévision, conversations, déambulations).
- Une tenue décente est souhaitée; notamment si vous sortez de la chambre ou lors de soins.
- À 9h00 le matin, une tenue de jour est recommandée, le lit d'appoint doit être replié.
- La consommation de cigarettes (y compris électronique) et d'alcool est interdite.
- En ce qui concerne les repas, le petit déjeuner peut être pris à la cafétéria. Sur demande auprès de l'hôtesse avant 10h la veille pour le lendemain, il vous est possible de commander un plateau repas accompagnant pour les repas du midi et du soir. Le prix du repas accompagnant est de 9,50 euros et se fait auprès du bureau des admissions, qui vous remettra un ticket repas à donner à l'hôtesse au moment de la commande.
- La vie dans le service étant fatigante, nous vous invitons à rentrer chez vous quelques heures par jour pour vous reposer.
- **Les frères et sœurs doivent respecter les horaires de visite, qui sont de 13h à 20h, et quitter la chambre en cas de besoins.**

Je certifie M./Mme

avoir pris connaissance des règles de fonctionnement du service de maternité et m'engage à les

respecter. Dans le cas contraire, ma présence auprès de la maman

Mme..... sera compromise et pourra être refusée.

À Beaumont-sur-Oise,

le

Signature